

2 fendeur arrêté en vertu d'icelui va enpri-
 3 son faute de donner caution, le demandeur
 4 peut faire une déclaration contre ce défen-
 5 deur avant la fin du terme qui suivra telle
 6 arrestation, et procéder sur icelle jusqu'à
 7 jugement et exécution.

8 2. Si un défendeur ayant donné caution
 9 sur l'arrestation omet de donner caution
 10 spéciale tel que requis, le demandeur pourra
 11 procéder contre le shérif ou sur l'acte de
 12 cautionnement.

13 3. Si un défendeur ayant seulement reçu
 14 signification de cet ordre, sans être arrêté,
 15 n'inscrit pas une comparution simple dans
 16 les huit jours qui suivront la signification,
 17 le demandeur pourra inscrire une comparu-
 18 tion simple pour tel défendeur, et procéder
 19 là dessus jusqu'à jugement et exécution.

ENDOSSEMENT A ÊTRE FAIT SUR L'ORDRE
 DE CAPIAS.

20 Cautionnement de £ par affidavit.

ou,

22 Cautionnement de £ par ordre
 de (*nom du juge donnant l'ordre*).

24 Daté ce jour de 184

Cet ordre a été levé par E. F. de
 26 procureur du demandeur (*ou des deman-
 deurs*) nommés en dedans.

28 *ou,*

Cet ordre a été levé par le demandeur
 30 dedans nommé, en personne, lequel réside à
 (*mentionnez la cité, ville ou township.*)